

Technopôle d'Archamps - Bâtiment ATHENA 38 RUE GEORGES DE MESTRAL 74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

Tél: 04 50 95 91 40 Mél: petite-enfance@cc-genevois.fr

## PLACE EN CRECHE PUBLIQUE ESTIMATION DU COUT POUR LES FAMILLES

Les crèches publiques du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) sont financées par :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Les familles utilisatrices du service
- La Communauté de Communes du Genevois.

L'aide de la CAF est directement versée à la CCG. Le tarif facturé aux familles tient compte de cette aide. La CAF encadre également la tarification en faisant varier la participation des familles en fonction des ressources et de la composition de la famille.

## Le tarif horaire

Le calcul du tarif horaire se fait selon la formule : moyenne mensuelle des ressources n-2 X taux d'effort /100 La CAF définit également un plancher et un plafond de ressources annuelles, révisables chaque 1<sup>er</sup> janvier.

## Tableau d'évolution du taux d'effort en fonction de la composition de la famille et du type de structure fréquenté

	Famille	Famille	Famille	Famille	Famille
	1 enfant à	2 enfants à	3 enfants à	4 à 7 enfants à	8 enfants et + à
	charge	charge	charge	charge	charge
Taux d'effort	0,0605	0,0504	0,0403	0,0302	0.0202
Tarif horaire « plancher »	0.42€	0.35€	0.28€	0.21€	0.14€
Tarif horaire « plafond »	4.84€	4.03€	3.22€	2.42€	1.62€

Pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, un tarif particulier sera appliqué à la famille (même si ce n'est pas cet enfant qui est accueilli au sein de l'établissement). L'enfant devra pour cela bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Ainsi, le taux d'effort immédiatement inférieur sera pris en compte pour le calcul du tarif (ex : pour une famille de 2 enfants, le taux d'effort 0,0403 sera appliqué et non pas 0,0504).

## **Exemple concret:**

Calcul du tarif horaire au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la famille B ayant :

- Un revenu mensuel moyen en 2018 de 4000€
- 2 enfants à charge

Tarif horaire = (4000 X 0.0504)/100 = 2.02€ de l'heure en crèche

Attention : les revenus pris en compte sont ceux que les familles transmettent à la CAF de Haute-Savoie. Il est donc très important de les mettre à jour régulièrement.